**CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE InDUSTRIELLE « CARI** »

**Ngo in special consultative status with the Economic and Social**

**Council of the United Nations (ECOSOC)**

**381, Salongo Nord, Commune de LEMBA, Kinshasa, RDC.**

**Tél. 00 243 842 694 173 ; + 243 82 714 08 13**

E-Mail : [*centrecari2015@gmail.com*](mailto:centrecari2015@gmail.com)

**Office of the Chief Administrative Officer**

**Groupe de travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles**

**Thème : LA SECURITE HUMAINE DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE CONTEXTE DE LA PAUVRETE ET DE L’INEGALITE**.

1. L'incidence de la pauvreté est établie en moyenne à 80% et le taux de chômage à 84% en 2018. En République démocratique du Congo, 73 % de la population, soit 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90 dollar par jour en 2008 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international).
2. En RDC, les niveaux des inégalités économiques sont excessifs. A l’heure actuelle, par exemple, **les Professeurs d’Universités sont en grève, suite à la révélation faite par un leader politique** sur l’indemnité parlementaire qui s’élève**rait à 21.000 $ US.** Le Professeur d’université n’a qu’un salaire de **1.500 $ US**. Et la plus malheureux c’est le fonctionnaire de l’administration publique qui a moins de **100 $ US**. Ces inégalités touchent les hommes comme les femmes et les filles.
3. La situation de pauvreté est générale. Elle concerne toutes les couches de la population. Cette particularité sur les ethnies, les minorités etc. n’existent pas. Chacun est considéré dans sa diversité, être humain, vivant sur un territoire commun et jouissant de mêmes droits. Ce sont les occidentaux qui nous amènent les appellations : **apatride, minorité, migrant,** etc. Dans notre culture, ces différences n’existent pas. Ces termes sont stratégiquement introduits dans nos sociétés par les occidentaux pour nous diviser et nous dominer. C’est de cette manière qu’ils intoxiquent certaines personnes les traitant des minoritaires en situation des menaces pour les armés afin de nous mettre en insécurité. Cela nous empêchera de penser au développement à leur profit. C’est le cas des nilotiques du Rwanda, poussés par les occidentaux pour faire la guerre en RDC au nom de minorité menacée.
4. Malgré les inégalités économiques criantes, la marginalisation des personnes vivant dans la pauvreté est minime. Comme la grande majorité vit dans la pauvreté, il devient aussi difficile à marginaliser cette grande majorité. **Un adage de chez nous dit : « un orange pourri parmi une multitude, fait pourrir aussi l’ensemble des oranges. Cela s’applique aussi à la minorité des riches dans un océan de pauvreté fais disparaitre les riches (marginalise les riches). N**éanmoins, l’accès à la justice est très inégal. Les riches achètent la victoire. C’est la corruption qui a élu domicile dans l’appareil judiciaire qui est à la base de la pratique de la vente de procès. La magistrature n’est plus un métier sacré, mais monnayable. Les pauvres ne peuvent pas oser traduire en justice les riches. Les inégalités de logement sont perceptibles. Les riches ont leurs quartiers et les pauvres les leurs. Dans les quartiers habités par les pauvres, l’insécurité et le banditisme sont la mode. Ces quartiers sont aussi de temps en temps dans l’obscurité et ne sont pas régulièrement desservis en eau potable. Quant à la scolarité, les enfants des familles riches fréquentent des écoles de prestige, parfois propriété des riches. Les écoles officielles, en état de délabrement avancé, sont fréquentées par les pauvres.
5. Ce cadre juridique est impensable en RDC. Les institutions judiciaires qui pouvaient réguler, tant soit peu, le secteur sont gangrenées par la corruption. Nous vivons comme dans une jungle où les plus forts dont la loi.
6. Les groupes de femmes ou des filles plus à risque proviennent des familles pauvres en majorité. D’où pour survivre, elles optent pour la prostitution qui ne rapporte pas aussi gros car, les hommes auprès de qui elle se confient, sont eux-mêmes pauvres. Elles se contentent de ce qui leur est proposé. Mieux vaut peu que rien.
7. Non, aucune loi, même pas une pratique qui autorise ou interdit les filles et les femmes à exercer une profession, un métier. Chacun mérite ce qu’il peut faire. La liberté est donnée chacun d’exercer le métier de son choix selon sa force, son niveau intellectuel. Les études sont à la portée de tous, même les enfants des familles pauvres peuvent étudier et trouver de l’emploi pour n’importe quel objectif. Les parents disent que les enfants sont notre richesse, car si l’enfant étudie et termine ses études, il peut trouver un emploi qui fera sortir la famille de la situation de pauvreté.
8. Les obstacles structurels que vous avez cités, bien que tous ne sont pas affectés de la même manière et de même gravité, n’aggravent pas les risques des femmes ou des filles de façon spéciale. Vous avez pensé peut-être que les femmes employées sont restées à la maison pendant le COVID et ont subi de rabattement des salaires, par contre, les hommes sont restés en services ou n’ont pas subi des rabattements au même titre que les femmes. Ce qui est faux. D’ailleurs, en RDC par exemple, le COVID n’a pas arrêté l’emploi. Hommes et femmes se rendaient au travail. L’Etat qui a réduit les heures de travail, n’a pas rabaisser les salaires, d’ailleurs insuffisants. Tous ont bénéficié de même droits.
9. Rien du tout.
10. Cadre juridique, non. Seulement des programmes petite envergure pilotés par des ONG des femmes qui luttent contre les inégalités économiques et la vulnérabilité des filles, des femmes seules et veuves, victimes de la grande pauvreté. Ces programmes sont tels que l’octroi de micro crédits, de la formation aux activités génératrice des petits revenus, de formation des filles aux métiers an vue de leur autonomisation, etc.
11. En RDC, pour accéder à un poste d’emploi, il n’y a pas de barrières ; que vous soyez fille ou garçon. Les études supérieures sont à la portée de tous. Les diplômés (é) sont tous (tes) susceptibles d’être embauchés (és), chacun selon sa chance, sa force, et son courage. Il existe néanmoins des pratiques politiques tel que l’appartenance à la famille politique ou biologique du chef, qui ne donnent pas accès aux autres à l’emploi. Mais en général, le diplôme obtenu, est un facteur qui facilite l’emploi. En général, il n’y a pas de contrainte à l’emploi (homme ou femme) bien rémunéré ou pas. Il n’existe aucune plate-forme de protection parce qu’au départ il n’y a aucune discrimination.
12. Notre organisation accompagne les programmes publics et privés à travers nos publications scientifiques. Nous orientons les décisions prises vers la voie du progrès. C’est de cette manière que nous participons à la promotion et au garantie de l’accès de tous aux droits économiques et sociaux, en particulier des filles et des femmes.
13. La politique publique visant à réduire la pauvreté et les inégalités serait **le Document de stratégies et de Croissance pour la Réduction de la ¨Pauvreté « DSCRP » dans ses deux versions qui malheureusement ont produit des résultats miti**gés au point de devenir des **DSAP :** **Document des Stratégies pour l’Accroissement de la Pauvreté**.
14. Etant donné que le DSCRP 1 et 2 sont devenus des DSAP, il n’y a donc aucune autre bonne stratégie, mesure ou initiative visant à faire progresser la sécurité humaine socioéconomique des filles et femmes. Actuellement la situation est plus grave que celle qu’on a déploré hier. Rien n’est en vigueur pour résoudre le problème de pauvreté.
15. La participation des filles et de femmes à la prise des décisions est déjà acquise par la mesure prise au niveau internationale en rapport avec le genre ; faire participer 30% des femmes à la prise des décisions par leur intégration dans les institutions. Il reste la démonstration du courage de cette femme ou fille à prendre parole et proposer des idées constructives pendant les débats sur la gestion de la cité.
16. Notre organisation avait alerté les décideurs politiques à l’élaboration de DSCRP que la considération qu’ils avaient sur la pauvreté ne porterait aucun bon résultat. C’est à cette occasion que nous avons produit l’ouvrage intitulé « **Préservation de l’économie de la cueillette contre le changement climatique : « correction et ajustement du DSCRP dans l’optique du développement durable » que les décideurs politiques n’ont pas exploité pour tirer des leçons idoines. Même la Banque Mondiale qui a financé avec d’énormes fonds, l’élaboration des DSCRP, n’avait jamais fait attention** à notre cri d’alarme. Aujourd’hui, la prophétie s’est réalisée. La pauvreté frôle le 90% de la population avec tout son cortège de malheur.

**MBAMFU MUSAMUNI Marshall**

**Chercheur sénior**

**CAO**